

14 - Side by Side - Collaboration franco-suisse entre musiques actuelles et orchestres symphoniques - Partenariat entre la Ville de Besançon et La Rodia

Mme l'Adjointe GERDIL-DJAOUAT, Rapporteur :

I - Le contexte

Dans le domaine des musiques classiques et actuelles, on peut constater un déficit de collaborations transfrontalières, alors même que les différentes structures impliquées gagneraient à travailler ensemble, qu'il s'agisse de mener des actions culturelles, de communication ou de mobilité des publics et des artistes. Si quelques actions ont été initiées avec succès, comme la collaboration entre le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté et la Fondation du Septembre musical de Montreux Vevey, ce genre de démarche reste difficile à engager et les projets en restent bien souvent au stade embryonnaire.

Les publics des deux côtés de la frontière ont pourtant déjà pris l'habitude, en matière de musiques classiques, rock ou actuelles d'aller découvrir les programmes proposés, que ce soit dans les salles de Suisse Romande comme le «Bikini test» de la Chaux-de-Fonds, la «Case à Chocs» à Neuchâtel, ou les «Docks» de Lausanne, ou en Franche-Comté, avec le Festival de Musique de Besançon - Franche-Comté et depuis peu «La Rodia» à Besançon ou «Le Moloco» à Audincourt.

Avec l'arrivée récente de nouvelles structures de création et de diffusion d'envergure dans le paysage local, comme l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté ou La Rodia, les collaborations se sont multipliées et permettent à présent d'envisager un **développement concerté des pratiques musicales de part et d'autre de la frontière franco-suisse.**

II - Le projet

Fortes de ces constatations, trois structures phares (La Rodia à Besançon, l'Ensemble Symphonique Neuchâtel et l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté) ont souhaité créer une dynamique et renforcer la coopération entre les acteurs transfrontaliers des musiques classiques et actuelles à travers la **création d'une œuvre musicale d'envergure faisant intervenir plusieurs partenaires opérationnels.**

La forme définitive de la création musicale se base sur une écriture musicale réalisée par le trompettiste et compositeur Erik Truffaz auquel s'adjoint le musicien suisse Franz Treichler (fondateur des Young Gods - référence internationale du «Rock électronique»). Cette composition sera ensuite interprétée par un ensemble composé de plus de 40 musiciens issus des 2 formations (Ensemble Symphonique Neuchâtel et Orchestre Victor Hugo Franche-Comté) et de choristes. Cet ensemble intégrera des instruments électriques et électroniques amplifiés. L'orchestre sera dirigé par Jean-François Verdier, directeur artistique et musical de l'OVHFC.

5 représentations sont programmées :

- le 27 mai en création au Théâtre de Besançon,
- le 2 juin à la MAL de Sochaux,
- le 8 juin au Théâtre du Jorat de Mézières,
- le 15 juin à Neuchâtel (lors du Festi'Neuch),
- le 20 juin à Genève

pour près de 10 000 spectateurs.

Tout au long du processus de création, un **programme d'action culturelle** sera décliné autour de cette œuvre musicale intitulée «Avant l'Aube» et mobilisera des publics «étudiants», avec des membres des conservatoires de Besançon et Neuchâtel, de l'UFR Musicologie de Besançon et de l'ENM Montbéliard. Des navettes bus seront mises en place afin d'encourager ces jeunes musiciens à suivre les

opérations proposées à Neuchâtel ou à Besançon (masterclasse, conférences, ateliers...) et à inciter à la mobilité des publics.

III - Le soutien d'INTERREG

Porté côté français par La Rodia et côté suisse par l'Ensemble Symphonique Neuchâtel, en partenariat avec l'OVHFC, ce projet ambitieux a obtenu le soutien du programme européen de coopération transfrontalière INTERREG et recevra ainsi une somme de 141 009 €.

La Ville de Besançon a été sollicitée au titre du jumelage entre Besançon et Neuchâtel, de même que la Région Franche-Comté, qui apportera son soutien à hauteur de 20 000 €, ce projet impliquant plusieurs acteurs culturels régionaux.

Côté Suisse, la Ville de Neuchâtel devrait également apporter son aide à ce projet qui mobilisera les structures musicales de la ville.

Ce projet de création culturelle mobilisant les acteurs transfrontaliers dans le domaine des musiques actuelles et classiques, tout en impliquant les publics des deux villes correspond tout à fait aux actions que la Ville souhaite développer avec sa ville jumelle de Neuchâtel.

De plus, il crée une dynamique entre les acteurs transfrontaliers qui permettra de poser les bases de futures collaborations entre tous les partenaires impliqués, tant au niveau des échanges de savoirs que de la promotion des artistes locaux ou de la mobilité des publics des deux côtés de la frontière.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de répondre favorablement à la demande de participation de La Rodia en collaboration avec l'Ensemble Symphonique Neuchâtel pour une somme répartie comme suit :

- 5 000 € de subvention à La Rodia pour participer à la création de l'œuvre musicale et
- 3 000 € au titre de la participation aux frais de mobilité entre Besançon et Neuchâtel des publics, des participants et d'accueil des intervenants aux ateliers artistiques à Besançon.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- verser une subvention de 5 000 € à La Rodia pour son projet de création musicale franco-suisse, en partenariat avec l'Ensemble Symphonique Neuchâtel. En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur la ligne 65.048/657364.0094036 CS 00290

- accorder une aide logistique au titre de la participation aux frais de mobilité entre Besançon et Neuchâtel des publics, des participants et d'accueil des intervenants aux ateliers artistiques à Besançon. En cas d'accord, cette participation d'un montant de 3 000 € sera prise en charge sur les crédits du service Relations Internationales sur la ligne 011.048/6042.0094036 CS 00290

- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer toute convention à intervenir avec La Rodia et matérialisant cette collaboration.

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 février 2014.